

Les retraités dans l'action le

Les organisations CGT, UNSA, SUD-Rail, CFDT et FGRCF appellent les retraités cheminots à participer massivement à la manifestation nationale qui aura lieu à Paris le :



Dans le prolongement de l'action interprofessionnelle des retraités du 6 octobre 2011, ces organisations condamnent le plan « anti-déficit » annoncé par le Premier ministre le 24 août qui aura des conséquences sur le pouvoir d'achat des retraités. C'est le cas notamment avec la hausse de la taxe sur les contrats responsables et solidaires qui passe de 3,5 % à 7 % entraînant de fortes hausses et va obliger les familles à payer 2,2 milliards d'euros de plus pour leurs complémentaires santé.

Elles revendiquent par ailleurs une augmentation significative des retraites, en particulier pour les basses pensions, un minimum de pension au niveau du SMIC et une nouvelle modalité d'indexation des pensions avec le retour de la péréquation.

Le 15 novembre, les cheminots retraités revendiqueront plus particulièrement :

- ▶ L'intégration dans le salaire liquidable des quarts des gratifications d'exploitation et de vacances réalisés en 2009, 2010 et 2011 ;
- ▶ L'intégration dans le salaire liquidable de la deuxième moitié de la prime de travail de la prime de fin d'année attribuée en 2009 ;
- ▶ Le relèvement du taux de réversion sans condition de ressources et application immédiate aux cheminots de la mesure portant ce taux à 60 % dans le régime général pour celles et ceux qui ont moins de 800 € par mois pour vivre.
- ▶ L'attribution du 10^e échelon (8^e pour les ADC et 7^e pour le service discontinu) à tous les retraités qui remplissent la condition d'ancienneté.

Ils revendiquent aussi :

- ▶ La prise en compte de la majoration uniforme de 5 € de la prime de travail ;
- ▶ Le relèvement substantiel du minimum de pension.

Lors de la manifestation nationale, les cheminots réaffirmeront leur attachement aux facilités de circulation et à l'amélioration de celles-ci, ainsi qu'au paiement trimestriel et d'avance des pensions, comme actuellement.

Enfin, ces organisations condamnent la décision gouvernementale de reporter à 2012 la réforme du financement de la perte d'autonomie.

Elles rappellent la nécessité de créer une prestation universelle de compensation de la perte d'autonomie quel que soit l'âge, prise en charge par la solidarité nationale, dans le cadre de la sécurité sociale. Des mesures urgentes s'imposent, en particulier pour diminuer le reste à charge des familles.